

08/05/2024

Date de la convocation :
30 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2024 _ 24	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mai à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Absent excusé : BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 3 places de parking situées à l'Aire de Camping-Car

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part de M. Didier CAPPADONA gérant de la Pizzeria « Le Rouable » qui souhaiterait occuper 3 emplacements de Camping-Car, durant la période estivale, du 1^{er} mai 2024 au 30 septembre 2024.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REPENDRE** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 3 emplacements de Camping-Car, du 1^{er} mai 2024 au 30 septembre 2024.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 3 emplacements de camping-car à **SOIXANTE EUROS (60,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M. CAPPADONA Didier

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 13 MAI 2024
et publication le: 13 MAI 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire



